

SECTION 1: Identification**1.1. Identification**

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : PRIME LOCK ADDITIVE
Code du produit : FAD0004

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Endura Manufacturing Company Ltd.
12425 149 Street NW
Edmonton, T5L 2J6 - Canada
T 1-780-451-4242 - F 1-780-452-5079
info@endura.ca - www.endurapaint.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : En cas d'urgence concernant des produits dangereux:
Au Canada appeler CHEMTREC au 1-800-424-9300 24 heures / 7 jours (le nom du compte au Canada est Endura Manufacturing Co. Ltd.)
Aux Etats-Unis appeler CHEMTREC au 1-800-424-9300 24 heures / 7 jours (le nom du compte aux Etats-Unis est Polyglass Coatings)

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification SGH-US**

Matières solides comburantes, Catégorie 2	H272	Peut aggraver un incendie; comburant
Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4	H302	Nocif en cas d'ingestion
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage GHS US**

Pictogrammes de danger (GHS-US) :



Mention d'avertissement (GHS-US) :

Danger

Mentions de danger (GHS-US) :

H272 - Peut aggraver un incendie; comburant
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence (GHS-US) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P220 - Tenir/Stockier à l'écart des vêtements/.../matières combustibles.
P221 - Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 - Se laver soigneusement après manipulation
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
P312 - Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise
P330 - Rincer la bouche.
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

PRIME LOCK ADDITIVE

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

étanche.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Unknown acute toxicity (GHS US)

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	wt%	Classification SGH-US
trichloroisocyanuric acid	(n° CAS) 87-90-1	≥ 80	Ox. Sol. 2, H272 Acute Tox. 4 (Oral), H302 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Wash immediately with lots of water (15 minutes)/shower. Consult a doctor/medical service.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rinse immediately with plenty of water for 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne rien donner, sauf un peu d'eau à boire. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation : Irritation of the nasal mucous membranes. Irritation of the respiratory tract. AFTER INHALATION OF DUST: Corrosion of the upper respiratory tract. Corrosif pour les voies respiratoires. Toux. Essoufflement. Risk of lung oedema.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Brûlures. Red skin. Swelling of the skin. ON CONTINUOUS EXPOSURE/CONTACT: Destruction of tissue.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Burns. Provoque des lésions oculaires graves.
- Symptômes/effets après ingestion : Burns to the gastric/intestinal mucosa. Can result in irritation in the digestive tract. Symptoms can include sore throat, abdominal pain, nausea, vomiting, and diarrhea. Bleeding of the gastrointestinal tract.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Hospitalize at once.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Water. Water spray. De grandes quantités d'eau peuvent être nécessaires et l'écoulement de l'eau ne devrait pas être arrêté jusqu'à ce que le feu / réaction a cessé .
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser extincteur à poudre chimique (composés contenant de l'ammoniac).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Réactivité : Decomposes on exposure to temperature rise: release of (highly) toxic gases/vapours (chlorine). Decomposes on exposure to temperature rise: release of harmful/irritant gases/vapours (carbon monoxide - carbon dioxide). Decomposes on exposure to temperature rise: release of toxic/corrosive/combustible gases/vapours (hydrogen cyanide, nitrous vapours). Reacts exothermically with water (moisture).

PRIME LOCK ADDITIVE

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Cool tanks/drums with water spray/remove them into safety.
- Protection en cas d'incendie : Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : MISE EN GARDE -
Les problèmes de protection doivent également aborder les points suivants : Si ce matériau devient humide / humide ou contaminé dans un récipient, la formation de gaz de trichlorure d'azote peut se produire et une condition explosive peut exister .

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Protective goggles. Face shield. Protective clothing. Gloves. Corrosion-proof suit.
- Procédures d'urgence : Ne pas respirer les poussières. Ne pas respirer les gaz. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Évacuer la zone. Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Retirer les vêtements contaminés. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec. Stocker à une température ne dépassant pas 60C/140F. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- Température de stockage : < 60 °C

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

- Protection des mains : des gants de protection.
- Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial.
- Protection de la peau et du corps : Corrosion-proof clothing.
- Protection des voies respiratoires : Porter un équipement de protection respiratoire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Solide
- Couleur : Aucune donnée disponible
- Odeur : chlorine-like
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : 2,7 – 2,9 1%

PRIME LOCK ADDITIVE

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: > 1
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: 225 °C
Viscosité	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Decomposes on exposure to temperature rise: release of (highly) toxic gases/vapours (chlorine). Decomposes on exposure to temperature rise: release of harmful/irritant gases/vapours (carbon monoxide - carbon dioxide). Decomposes on exposure to temperature rise: release of toxic/corrosive/combustible gases/vapours (hydrogen cyanide, nitrous vapours). Reacts exothermically with water (moisture).

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Ne pas emballer dans du papier ou du carton . Les matières organiques, des agents réducteurs, des matériaux contenant de l'azote, les autres agents oxydants, les acides, les bases, les huiles, les graisses, la sciure de bois, extincteurs secs contenant des composés de monoammonium .

10.5. Matières incompatibles

Acides. Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Trichlorure d'azote, le chlore, des oxydes d'azote, cyanates, monoxyde de carbone, du carbone dioxyde.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voies d'exposition possibles	: Contact avec la peau et les yeux; Inhalation; Ingestion
Toxicité aiguë	: Non classé

PRIME LOCK ADDITIVE	
DL50 orale rat	490 mg/kg
DL 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
ATE US (voie orale)	490 mg/kg de poids corporel

PRIME LOCK ADDITIVE

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

trichloroisocyanuric acid (87-90-1)	
DL50 orale rat	406 mg/kg (Rat)
DL50 cutanée lapin	20000 mg/kg (Rabbit)
ATE US (voie orale)	406 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	20000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 2,7 – 2,9 1%
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: 2,7 – 2,9 1%
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/effets après inhalation	: Irritation of the nasal mucous membranes. Irritation of the respiratory tract. AFTER INHALATION OF DUST: Corrosion of the upper respiratory tract. Corrosif pour les voies respiratoires. Toux. Essoufflement. Risk of lung oedema.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Brûlures. Red skin. Swelling of the skin. ON CONTINUOUS EXPOSURE/CONTACT: Destruction of tissue.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Burns. Provoque des lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Burns to the gastric/intestinal mucosa. Can result in irritation in the digestive tract. Symptoms can include sore throat, abdominal pain, nausea, vomiting, and diarrhea. Bleeding of the gastrointestinal tract.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

PRIME LOCK ADDITIVE	
CL50 poisson 1	0,32 mg/l Rainbow trout
CE50 Daphnie 1	0,21 mg/l
CL50 poissons 2	0,3 mg/l bluegill sun fish

trichloroisocyanuric acid (87-90-1)	
CL50 poisson 1	0,32 mg/l (LC50; 96 h; Salmo gairdneri)
CE50 Daphnie 1	0,05 – 0,25 mg/l (EC50; 48 h)

12.2. Persistance et dégradabilité

trichloroisocyanuric acid (87-90-1)	
Persistance et dégradabilité	Not readily biodegradable in water.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

trichloroisocyanuric acid (87-90-1)	
BCF poissons 1	1,5 mg/l (BCF; 48 h)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,9 (Calculated)
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4).

12.4. Mobilité dans le sol

PRIME LOCK ADDITIVE	
Mobilité dans le sol	prévu a etre très mobile dans le sol

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

PRIME LOCK ADDITIVE

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer le contenu / récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales. Si ce produit devient un déchet, il sera un déchet dangereux qui est soumis à la Terrain Restrictions relatives à l'élimination de moins de 40 CFR 268 et doivent être gérés en conséquence . Des précautions doivent être prises pour éviter la contamination de l'environnement de l'utilisation de ce Matériel.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Département des transports

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport : UN2468 Trichloroisocyanuric acid, dry, 5.1, II

N° ONU (DOT) : UN2468

Désignation officielle pour le transport (DOT) : Trichloroisocyanuric acid, dry

Classe (DOT) : 5.1 - Class 5.1 - Oxidizer 49 CFR 173.128

Étiquettes de danger (DOT) : 5.1 - Oxydant



Groupe d'emballage (DOT) : II - Danger Moyen

DOT Packaging Non Bulk (49 CFR 173.xxx) : 212

DOT Packaging Bulk (49 CFR 173.xxx) : 240

DOT Special Provisions (49 CFR 172.102) : IB8 - Authorized IBCs: Metal (11A, 11B, 11N, 21A, 21B, 21N, 31A, 31B and 31N); Rigid plastics (11H1, 11H2, 21H1, 21H2, 31H1 and 31H2); Composite (11HZ1, 11HZ2, 21HZ1, 21HZ2, 31HZ1 and 31HZ2); Fiberboard (11G); Wooden (11C, 11D and 11F); Flexible (13H1, 13H2, 13H3, 13H4, 13H5, 13L1, 13L2, 13L3, 13L4, 13M1 or 13M2).
IP2 - When IBCs other than metal or rigid plastics IBCs are used, they must be offered for transportation in a closed freight container or a closed transport vehicle.
IP4 - Flexible, fiberboard or wooden IBCs must be sift-proof and water-resistant or be fitted with a sift-proof and water-resistant liner.
T3 - 2.65 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(2)
TP33 - The portable tank instruction assigned for this substance applies for granular and powdered solids and for solids which are filled and discharged at temperatures above their melting point which are cooled and transported as a solid mass. Solid substances transported or offered for transport above their melting point are authorized for transportation in portable tanks conforming to the provisions of portable tank instruction T4 for solid substances of packing group III or T7 for solid substances of packing group II, unless a tank with more stringent requirements for minimum shell thickness, maximum allowable working pressure, pressure-relief devices or bottom outlets are assigned in which case the more stringent tank instruction and special provisions shall apply. Filling limits must be in accordance with portable tank special provision TP3. Solids meeting the definition of an elevated temperature material must be transported in accordance with the applicable requirements of this subchapter.

DOT Packaging Exceptions (49 CFR 173.xxx) : 152

DOT Quantity Limitations Passenger aircraft/rail (49 CFR 173.27) : 5 kg

DOT Quantity Limitations Cargo aircraft only (49 CFR 175.75) : 25 kg

DOT Emplacement d'arrimage : A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.

DOT Arrimage - Autre information : 13 - Keep as dry as reasonably practicable

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Description document de transport : UN2468 ACIDE TRICHLOROISOCYANURIQUE SEC (ACIDE TRICHLOROISOCYANURIQUE SEC), 5.1, II

UN-No. (TDG) : UN2468

PRIME LOCK ADDITIVE

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Désignation officielle pour le transport (Transport des marchandises dangereuses (TMD))	: ACIDE TRICHLOROISOCYANURIQUE SEC
Classes (de risque) primaire de la réglementation TMD	: 5.1 - Classe 5.1 - Matières comburantes
Groupe d'emballage	: II - Danger Moyen
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 1
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	: 5

Transport maritime

N° ONU (IMDG)	: 2468
Désignation officielle pour le transport (IMDG)	: ACIDE TRICHLORO-ISOCYANURIQUE SEC
Classe (IMDG)	: 5.1 - Matières comburantes
Groupe d'emballage (IMDG)	: II - matières moyennement dangereuses

Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des Etats-Unis (TSCA)

15.2. Réglementations internationales

CANADA

PRIME LOCK ADDITIVE

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Réglementations des Etats - USA

PRIME LOCK ADDITIVE

États-Unis – Californie - Proposition 65 - Autres informations

DOES NOT CONTAIN CHEMICALS LISTED UNDER CALIFORNIA PROPOSITION 65

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

trichloroisocyanuric acid (87-90-1)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

SECTION 16: Autres informations

Date de révision : 05/25/2021

Textes complet des phrases H:

H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H302	Nocif en cas d'ingestion
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

PRIME LOCK ADDITIVE

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

L'information contenue ici a été compilée de sources considérées fiables et est correcte aux mieux des connaissances de la Compagnie. Cependant, ni Endura Manufacturing, ni aucunes de ses filiales ne prennent absolument aucune responsabilité pour l'exactitude de complétion des informations contenues ci-dedans. L'information donnée est conçue seulement comme un guide pour que la manutention, l'utilisation, le traitement, l'entrepôt, la transportation, l'élimination et les émissions soient faites de manière sécuritaire et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une spécification de qualité. Des mesures finales d'aptitude de tout matériel est la responsabilité unique de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers pour la santé et devraient être utiliser avec précaution. Bien que certains risques soient décrits ci-dedans, nous ne pouvons pas garantir que ceux-ci soient les seuls dangers qui existent.